



Définition

publié le 01/08/2012

Cette commission instruit de façon anonyme les dossiers déposés par les familles en difficulté pour les aider à mieux assurer la scolarité de leur enfant. Les membres de cette commission sont tenus au droit de réserve.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.